

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Mors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

### OBSÈQUES DE M. JACQUES LAFFITTE.

Paris, 30 mai 1844.

Au moment où nous écrivons ces lignes (4 heures), le cortège, sorti de Saint-Roch, se déploie majestueusement sur toute la ligne des boulevards. La tête doit toucher à la colonne de Juillet, la fin occupe toute la longueur de la rue Richelieu. Magnifique spectacle, cupe de celui qui en est l'objet, digne du peuple qui l'offre au monde !

Dès onze heures, les membres de la députation rouennaise, les députés, quelques pairs, des artistes, des hommes de lettres encombraient les appartements de cet hôtel Laffitte qui lui fut rendu par le peuple. Dans les rues, sur les boulevards, des citoyens appartenant à toutes les classes se pressaient en foule sur la ligne qui avait été fixée pour l'itinéraire du cortège.

La chambre des députés était représentée par les trois quarts au moins de ses membres. Toute l'opposition de l'extrême gauche, de la gauche dynastique, du centre gauche, et une partie du centre et de l'extrême droite était venue au rendez-vous. Nous ne désignons personne dans la gauche parmi les présents, car tout le monde avait été exact. M. Dupont (de l'Eure) seul avait été obligé, par une indisposition sérieuse, de rester chez lui, et n'avait pu accompagner jusqu'au dernier asile son vieil ami. MM. le maréchal Soult et Cunin-Gridaine sont les seuls ministres qui soient allés chez M. Laffitte. M. le maréchal Soult n'a pas assisté au service, mais il ne faut pas moins mentionner sa démarche. M. Cunin-Gridaine a accompagné le corps jusqu'au Père-Lachaise.

A une heure environ, le cortège s'est mis en marche pour Saint-Roch. Le corbillard, la famille et les personnes qui suivaient immédiatement ont pris le boulevard, la rue de la Paix et la rue Saint-Honoré. Une partie du cortège, comprenant entièrement les étudiants, ont été séparés par l'affluence du peuple en sortant de la rue Laffitte. Ils ont continué leur chemin par la rue de Grammont, puis se sont engagés dans la rue Neuve-Saint-Roch, où ils sont restés comme encaissés pendant le service funèbre. Cette confusion a été due à l'absence de toute précaution d'ordre sur le boulevard ; chacun accusait hautement l'incurie du préfet de police.

Le service funèbre a commencé à une heure et demie, et a été écouté avec un profond recueillement. MM. Béranger, Arago, d'Argout et Sauzet tenaient les coins du poêle. Des cordons ont été tenus aussi par MM. Thiers et Odilon Barrot. L'église de Saint-Roch était entièrement tendue de draperies noires semées d'étoiles blanches. Sous un catafalque brillait un autel couvert de cierges. C'est M. Alexis Dupont qui a chanté le *Dies iræ*. Après l'absoute, le cortège a de nouveau défilé, et s'est mis en route pour les boulevards, en descendant la rue Saint-Honoré, et en remontant la rue Richelieu. En tête du cortège marchait un escadron de garde municipale en grande tenue ; puis venaient un peloton de dragons, un bataillon de la ligne, un bataillon de la 2<sup>e</sup> légion de la garde nationale, des groupes de gardes nationaux sans armes, puis le char funèbre orné d'écussons sur lesquels on lisait une L pour toutes armes et pour tout chiffre. Autour du char étaient rangés les garçons de caisse de la maison Laffitte et quelques gardes municipaux à cheval, chargés expressément, dit-on, d'empêcher que le peuple ne portât à bras le cercueil où sont les restes de l'illustre mort. A cent pas de distance du corbillard, que traînent des chevaux richement caparçonnés, s'avancent en tête M. le prince de la Moskowa, gendre du défunt, et la famille. Vient ensuite la députation rouennaise, et après elle les membres de la chambre des députés. N'omettons pas deux aides-de-camp que le roi a daigné envoyer pour se faire représenter, MM. de Berthois et de Montesquiou. M. de Marbaud est aussi présent, mais en costume de ville. M. Cousin se fait remarquer parmi les députés, auxquels il s'est mêlé.

On remarque ensuite divers soldats de la vieille garde en uniforme, des gardes nationaux sans armes, le corps des étudiants au grand complet, une longue procession d'ouvriers se tenant six par six, un cortège formé de jeunes gens appartenant au commerce, et derrière lui, l'aumône en tête, les ouvriers et employés du chemin de fer d'Orléans. Ici se placent trois voitures de la cour, avec leurs laquais rouges. Vient ensuite un nombreux bataillon de la 2<sup>e</sup> légion. Enfin s'avancent dans l'ordre suivant : un bataillon de garde municipale à pied, deux bataillons de ligne, une batterie d'artillerie, un escadron de garde municipale et un escadron de hussards. Sans exagération, tout ce cortège peut être évalué à soixante mille hommes.

Mais que dire de cette affluence prodigieuse, inouïe, et dont rien ne peut donner l'idée ? Comment décrire cette foule incroyable de têtes qui se pressent aux fenêtres, ce monde qui charge les arbres, les balcons, les toits, les échafaudages des maisons en construction, les colonnes lampadaires et autres ? Ce n'est pas non plus exagérer que de porter à quatre cent mille le nombre de ces citoyens qui ondulèrent dans les rues, sur les boulevards, et qui se montraient par toutes les ouvertures des maisons.

Toutes les boutiques et tous les magasins situés sur le passage du cortège étaient fermés en signe de deuil.

Au moment où nous écrivons, le char doit avoir fait le tour de la colonne de Juillet et s'acheminer vers le Père-Lachaise. Le temps favorise cette pieuse et touchante cérémonie, magnifique manifestation qui prouve que la vie et la force sont encore dans les veines du grand peuple. Que les mânes de M. Laffitte se consolent ! Les funérailles de ce bon et illustre citoyen auront montré le peuple tout entier. Il s'est vu, il s'est compté, il peut et doit espérer.

Nous ne pouvons pousser plus loin notre compte-rendu. La cérémonie ne sera pas finie avant six heures. Nous savons seulement que parmi les discours qui seront prononcés on entendra ceux de MM. Arago, Thiers, Visinet (au nom de la députation de Rouen), et le discours des écoles. Voici celui que prononcera M. Visinet :

DISCOURS DE M. VISINET, au nom de la députation de Rouen.

« Messieurs,

« Quand, il y a moins de deux ans, les électeurs de Rouen envoyaient pour la troisième fois M. Jacques Laffitte siéger en leur nom à la chambre des députés, nous nous flattions qu'il nous serait donné de lui confirmer long-temps encore notre mandat.

« Mais aujourd'hui nos espérances sont à jamais déçues. Plus de scrutin, plus d'ovations, plus de fêtes civiques ! C'est à des funérailles que nous sommes conviés ; c'est pour lui adresser un dernier adieu que de Rouen nous sommes venus nous réunir autour de lui.

« Dans cette douloureuse et solennelle circonstance, les électeurs de Rouen doivent à la mémoire de leur vénérable représentant de proclamer sur sa tombe quels principes les guidaient, quels sentiments les animaient, lorsque s'est formé entre eux et lui un pacte non moins honorable pour les commettants que pour l'élu, et que la mort seule devait rompre.

« En 1834, M. Laffitte, qui avait toujours siégé à la chambre en vertu des pouvoirs de Paris ou de sa ville natale, en fut écarté par suite de circonstances que, dans la noble confiance de son caractère, il n'avait pas dû prévoir, et dont la discussion serait intempestive ici.

« Rouen, sous la Restauration, avait, en des circonstances analogues, élu Stanislas Girardin et Alexandre Lameth ; Rouen crut qu'il lui appartenait de réparer encore un acte d'injustice et d'oubli.

« Rouen, ville de travail, d'ordre et de liberté par-dessus tout, Rouen, dont les sommités industrielles se recrutent au sein du peuple, et dont la prospérité repose sur des traditions de loyauté et

d'économie, voyait en M. Laffitte l'enfant du peuple qui, par son travail, son inflexible probité et sa haute intelligence, s'était élevé de la condition la plus humble aux premiers rangs de la fortune ; qui, dans sa brillante position, loin de méconnaître les principes auxquels, en 1789, le peuple avait dû son émancipation, les avait au contraire soutenus en toute occurrence ; qui avait toujours consacré sa richesse si loyalement acquise à soulager toutes les infortunes, à pousser en avant toutes les capacités ; qui, aux jours de nos désastres, était à la fois le dépositaire de la fortune privée des rois déchus et le soutien du trésor public obéré ; qui, dans le même temps, à la chambre comme à la tête de la banque, propageait et imposait en quelque sorte les vrais principes du crédit public fondé sur la fidélité aux engagements et la confiance dans l'avenir de la France ; qui avait cru prouver par son exemple que la mission de la finance était, non pas d'accumuler les éléments d'un vain luxe et de donner satisfaction à des passions étroites et cupides, mais de se constituer largement l'auxiliaire du commerce et de l'industrie, et de se faire l'intermédiaire entre les fortunes acquises, entre les capitaux épars et les innombrables travailleurs dont l'intelligence a besoin d'avances pour fructifier ; qui enfin, depuis vingt ans, avec une merveilleuse sagacité et une infatigable persévérance, même quelquefois aux dépens de sa popularité, avait poursuivi la réalisation de la baisse de l'argent et les avantages qui devaient en résulter pour le pays.

« Tel nous apparut Jacques Laffitte. A tous ces titres, nos suffrages lui étaient acquis ; mais il en était un autre titre qui devait lui assurer encore mieux.

« Vous n'avez pas oublié, messieurs (et c'est un fait que nous avons le droit de rappeler avec un légitime orgueil), que, la première de toutes les villes de France, Rouen s'associa spontanément au mouvement sublime de juillet, à cette réaction de l'esprit de nationalité contre les humiliations de 1815 et les rancunes de l'émigration, à ce réveil du peuple, qui prouva, en versant son sang si abondamment pour l'inauguration de l'ordre nouveau, qu'il n'avait point donné sa démission, comme on s'en était flatté, et que la génération de 1830 était la digne fille de celle de 1789. Lorsque l'issue de la lutte engagée à Paris pouvait encore paraître incertaine, nous n'avions pas hésité sur le parti à prendre, nous avions protesté contre les ordonnances, et nos frères s'étaient levés et venaient unir leurs bannières à celles de la capitale, prêts à demander aussi pour elles le baptême du feu et du sang.

« Eh bien ! à nos yeux Jacques Laffitte était la personnification la plus complète, la plus pure et la plus désintéressée de la révolution de juillet. Nous connaissions l'inaltérable amitié, la parfaite conformité de principes qui l'unissaient au vénérable Dupont (de l'Eure) ; nous savions que, tandis qu'au moment de la crise et du danger, tant d'autres se cachaient ou attendaient l'événement, lui, banquier dont les intérêts pouvaient être si cruellement compromis, n'avait pas hésité à se jeter à la tête du mouvement, à en établir le quartier-général dans son hôtel ; nous savions qu'après la consommation des changements de formes politiques et de personnes, il avait fait tous ses efforts pour réaliser la révolution dans l'intérêt du peuple, qui avait bien aussi le droit que l'on s'occupât de lui ; qu'à la différence de tant d'autres qui se font du pouvoir un moyen de fortune et d'agrandissement personnel, il avait accepté le ministère aux dépens de sa propre fortune, l'avait conservé tant qu'il avait pu espérer le triomphe des principes de liberté, d'émancipation et de bien-être populaire, d'indépendance et de fraternité des nations, hors desquels la révolution de juillet n'était qu'un nonsens, et qu'il avait résigné dès qu'il avait acquis la triste mais irrévocable conviction que ces principes étaient méconnus dans les plus hautes régions des pouvoirs publics.

### FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 JUIN.

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE.

C'a été une heureuse idée de la part de la direction que de donner une représentation au bénéfice des incendiés des Brotteaux ; les cabales sont quelque peu rentrées dans l'ombre, et les passions plus ou moins irritantes soulevées au sujet de certains artistes se sont un instant calmées.

La dernière représentation de *Robert-le-Diable* avait un peu besoin de se mettre sous la protection d'une œuvre de charité pour arriver à bon port. Le rôle de Robert est peu favorable à M. Dufeyte. M<sup>lle</sup> Bouvard a déployé plus de voix et de chaleur d'âme que de talent dans le rôle d'Alice. Quant à M<sup>lle</sup> Elian, il lui a fallu toute la beauté de sa voix et le style large et pur avec lequel elle a dit l'air de *Grâce !* pour être reçue sans opposition. La réception de ces trois artistes est donc chose définitivement acceptée. Espérons qu'ils sauront, à force de zèle et de progrès, se conserver la faveur du public.

On l'a dit depuis long-temps, le rôle de Robert n'est point un rôle de chanteur. Après Nourrit, Siran est le seul ténor qui l'ait convenablement chanté sur notre scène. Quant à M. Dufeyte, il n'a trouvé que de bien rares occasions d'y développer les qualités précieuses qu'il possède et qui jusqu'à présent lui ont valu des succès mérités. Ajoutez à cela que cet artiste était sensiblement fatigué et sous le poids de fâcheuses préoccupations. Il n'ignorait pas qu'il allait être attendu impitoyablement au détour de chaque phrase un peu scabreuse, et qu'on savait être peu dans la nature de ses moyens. Aussi s'est-il montré d'une timidité excessive, jusqu'à laisser dans l'ombre certains passages dont il eût pu, avec ses qualités de voix, obtenir meilleure composition. En un mot, il a été médiocre dans ce rôle, mais non mauvais ; car souvent l'artiste se faisait jour par le style et la justesse, alors même que l'ampleur de la voix lui faisait défaut. Le prédécesseur de M. Dufeyte avait aussi, lui, de bien mauvais jours et de bien mauvais rôles. Pourquoi se montrerait-on d'une sévérité par trop scrupuleuse pour un artiste d'un talent réel, et dont les qualités l'emportent de beaucoup sur les défauts ?

M<sup>lle</sup> Elian est certainement une artiste distinguée et que la nature a douée d'une voix souple et bien timbrée. Il y a chez elle certaines cordes, celles du médium entre autres, qui vibrent d'une façon admirable et sympathique ; sa vocalisation est pleine d'art et d'un excellent style parfois. Mais, à côté de ces précieuses qualités, il est des défauts sensibles. Sa prononciation est vicieuse ; la plupart des syllabes de son chant restent à l'état de sons vagues ; ses notes élevées n'ont pas toute la sonorité désirable ; on

voudrait plus de passion et d'entraînement dans certains passages, et surtout plus d'égalité dans l'ensemble d'un morceau. M<sup>lle</sup> Elian a surtout besoin de travailler à mieux poser sa voix, et à moins se préoccuper des tours de force en fait de vocalises, où elle excelle, il est vrai, mais qu'elle prodigue souvent à tort. Maintenant qu'elle en a fini avec la peur des premiers débuts, qu'elle se montre au plus tôt et souvent dans des ouvrages importants, et qu'elle cherche à se faire pardonner le duo de *Guillaume Tell* et le second acte de *Robert*.

Nous ne reviendrons pas sur l'appréciation que nous avons déjà faite de M<sup>lle</sup> Bouvard. Dans le rôle d'Alice, elle s'est produite avec toutes ses admirables qualités de voix, auxquelles il ne manque que le travail et l'étude pour faire de cette jeune et jolie personne une artiste remarquable, car il y a chez elle de l'âme et de l'intelligence. Il lui reste à acquiescer le style, ce qui constitue seulement les véritables artistes.

M. Boulo a su mériter deux salves d'applaudissements par la manière pleine de verve et d'entrain avec laquelle il a dit le duo bouffe du troisième acte.

Que M. Poitevin y prenne garde, son chant n'est pas toujours d'une justesse parfaite. Dans le rôle de Bertram, ainsi que dans celui du cardinal de *la Juive*, il laisse beaucoup à désirer comme chanteur, et cependant M. Poitevin possède une voix admirablement timbrée.

Le personnel du grand opéra étant actuellement au complet, on va nous rendre, sans doute, *les Huguenots*, *Don Pasquale*, *Lucie*, *les Martyrs* et *Dom Sébastien*.

Où va la comédie ? Elle est partout, excepté au théâtre. *Les artistes s'en vont*. C'est pitié, en effet, de voir avec quelle monotonie, avec quelles voix éraillées et chevrotantes, avec quelles intonations fausses et triviales les comédiens de nos jours, ou du moins les gens qu'on est convenu d'appeler ainsi, récitent, psalmodient ou vocifèrent nos anciens chefs-d'œuvre. Si encore ils comprenaient mieux les comédies modernes ! mais dans le Molière comme dans le Scribe l'esprit, la verve, la bonne humeur, l'élégance des manières, leur font également défaut. Les meilleurs, par ce temps-ci, sont les moins médiocres ; ils ont juste assez de tenue et assez de correction dans leur diction pour être supportés. Il en est encore en France huit ou dix au plus qui se fassent écouter avec plaisir et qui savent exciter quelque enthousiasme ; une fois ceux-ci partis, nous ne voyons guère de jeunes talents surgir qui puissent dignement occuper leur place.

Depuis bientôt dix ans, les artistes chargés de jouer la comédie sur notre scène ne nous présentent guère que des qualités de plus en plus négatives. Ce sont de pauvres déclamateurs pour la plupart ; les véritables artistes sont rares, et c'est à peine si nous pourrions donner ce nom à deux ou trois personnes qui composent la troupe de comédie. Et que l'on ne croie pas que dans les autres grandes villes la comédie ait meilleur

sort : partout elle est jouée à peu près avec ce sans-çaçon et cette médiocrité que vous voyez ici. Est-ce la faute des artistes ou du public ? La faute en est un peu à tout le monde : au public, dont toutes les sympathies sont pour le grand opéra et le vaudeville ; aux artistes, qui se sont découragés trop tôt peut-être de tant de dédains, et qui ont laissé s'éteindre le feu sacré ; aux auteurs, enfin, dont la verve paresseuse s'accroît beaucoup mieux des succès faciles et productifs du vaudeville que de l'étude longue et ardue du cœur humain.

Force nous est bien alors d'accepter la comédie et les acteurs chargés de la jouer tels que nous les ont faits l'opéra et le vaudeville. Heureusement que chacun en fait de ne point les entendre, et voilà pourquoi la comédie ne se produit qu'aux mauvais jours et devant quelques rares esprits qui prennent encore intérêt aux œuvres de goût et d'imagination. Puissent seulement les acteurs ne point éloigner, à force de médiocrité, ce petit nombre d'admirateurs restés fidèles au culte de la comédie ! car alors la province en serait tout-à-fait réduite à vivre d'opéras et des charges du vaudeville.

Que vous dire maintenant des nouveaux débutants ? La troupe de comédie ne s'est montrée que trois fois encore, dans *le Verre d'eau* et dans *le Tartufe*, et, à l'exception de M. Cossard qui est le seul comédien qui ait conservé les bonnes traditions, nous n'avons découvert, dans tous les acteurs qui sont passés sous nos yeux, que des qualités assez négatives.

M. Tony, grands premiers rôles, a de la tenue, une diction correcte, sinon bien souple, une chaleur plus déclamatoire que vraie. Il a porté d'une manière un peu raide peut-être le rôle de Bolingbroke. Quant au rôle du Tartufe, il l'a rendu d'une façon bien moins convenable. Le débit était beaucoup trop lent ; on eût voulu plus de chaleur d'âme et moins de déclamation. L'ensemble du rôle manquait entièrement de composition ; il y avait là un acteur qui récitait des vers, le personnage de Tartufe était absent. Que M. Tony s'étudie à mettre plus de souplesse et de naturel dans ses rôles, et il pourra obtenir des succès mérités.

M<sup>lle</sup> Bouval, pour les rôles de soubrettes, a une physionomie convenable et de beaux yeux noirs qui ne manquent ni de vivacité ni d'intelligence. Quant à son organe, il demanderait peut-être un peu plus de mordant ; mais il est naturel et souple. Il lui faudra aussi veiller sur son débit, qui n'a pas toute l'ampleur que demande la haute comédie. M<sup>lle</sup> Bouval est fort jeune encore, et les qualités de comédienne qu'elle possède déjà nous font assez bien augurer de son avenir.

M. Lukkow, rôles de raisonneurs, qui nous arrive de l'Odéon, possède une diction correcte ; son jeu a du naturel et de l'aisance. On voit qu'il a été à bonne école ; son admission est certaine.

M. Tournade, troisième ténor et seconds amoureux de comédie, a succombé à son troisième début.

Voilà, messieurs, ce qui, dans la noble carrière de Jacques Laffitte, nous a surtout frappés.

Si l'on a érigé en système l'éparpillement, l'amoindrissement de la vie publique, si l'on a fait appel aux intérêts égoïstes pour étouffer au sein des corps politiques les pensées généreuses, nationales, démocratiques, les pensées qui soulevèrent nos pères en 1789 et 1792, et nous-mêmes en 1830, Rouen se devait, Rouen devait à la France, de protester contre un pareil système; il l'a fait en 1834, en 1839, en 1842, en donnant ses suffrages à Jacques Laffitte comme au représentant des idées générales, et sans autre préoccupation. Il l'aurait fait tant qu'il serait resté un souffle de vie à ce noble vieillard, si vert encore, il y a quelques jours, par le cœur et l'intelligence.

Messieurs, il y a long-temps qu'on l'a dit, la meilleure manière d'honorer la mémoire des grands hommes est d'imiter leurs exemples. Les cendres de Jacques Laffitte vont reposer ici, loin de sa ville d'adoption; mais son esprit vivra parmi nous, et nous nous ferons un pieux et patriotique devoir de le perpétuer autant qu'il dépendra de nous dans l'enceinte législative. Il nous sera bien difficile, il nous sera impossible de le remplacer par une illustration égale à la sienne; mais du moins, au nom de mes compatriotes qui m'entourent, au nom de ceux qui, retenus dans leurs foyers, s'unissent de cœur avec nous, je crois pouvoir, sur le cercueil de notre respectable et à jamais regrettable député, vous répondre que nous ne lui donnerons pour successeur qu'un homme partageant pleinement ses convictions et ses principes, c'est-à-dire animé sans réserve des sentiments de liberté, de nationalité et de sympathie éclairée pour le sort du peuple.

Voici maintenant comment doit s'exprimer le délégué des écoles :

Messieurs, qu'il nous soit permis à nous aussi, élèves des écoles, de joindre l'expression de notre profonde douleur à l'amertume de vos regrets.

Nous venons dire un dernier adieu au grand citoyen qui, par une rare exception, voulut tout sacrifier aux principes qu'il proclamait, et rendre un dernier hommage à celui qui, récemment encore, nous faisait part de ses tristes désillusions, de ses douloureux pressentiments. C'est d'ailleurs une dette sacrée que nous payons à l'homme qui, du haut de la tribune, demanda compte à un pouvoir abhorré du lâche assassinat de Lallemand, notre infortuné condisciple.

Sur cette tombe qui nous sépare à jamais d'un glorieux enfant du peuple, jurons d'imiter son infatigable persévérance pour obtenir la réalisation des principes démocratiques.

Il ne vous a pas été donné, homme généreux, citoyen désintéressé, de voir notre patrie libre, glorieuse, respectée; mais l'avenir appartient au peuple, car, vous l'avez dit, « les factions meurent, les ministères passent, les systèmes s'épuisent »; mais, nous le savons, le peuple seul reste debout, et le peuple a reçu du passé de grands enseignements.

Adieu, Laffitte! adieu!

## Lyon, 1<sup>er</sup> juin 1844.

La discussion, dans la séance du 29 mai, a roulé exclusivement sur les affaires de Buenos-Ayres et de Montevideo. Cette question avait été déjà portée plusieurs fois à la tribune par différents orateurs qui n'avaient pas eu le talent de faire entendre à la chambre toute sa gravité. Cette tâche était réservée à M. Thiers, qui s'en est acquitté avec une grande habileté. Il a prononcé un très-beau et très-substantiel discours qui a produit sur M. Guizot lui-même un tel effet que, malgré la facilité de paroles et d'arguments qu'il a toujours à son service, il n'a pas voulu entreprendre de lui répondre immédiatement. M. Guizot a poussé M. de Mackau à la tribune, en lui recommandant bien de se tenir dans des généralités, afin de ne rien compromettre, et se réservant ainsi de prendre son temps avant de répliquer.

M. Thiers a apporté dans le débat la remarquable clarté qui caractérise la plupart de ses discours; il a exposé les faits de manière à rendre évidente pour tout le monde la dégradation de notre politique dans la direction donnée aux affaires extérieures de la France; puis, pour serrer de plus près M. Guizot, il a résumé tout ce qu'il avait dit dans une série de questions auxquelles M. Guizot devra répondre, s'il a quelque réponse à faire. Le terrain de la discussion

Pareil sort attend M<sup>me</sup> Serres, premiers rôles, et M. Michel, jeunes premiers. Autant vaudrait qu'on les remplaçât, sans qu'ils s'exposassent à de nouveaux débus. Si ces deux artistes étaient remplacés convenablement, avec le personnel actuel on pourrait encore entendre la comédie avec quelque plaisir. L'attrait de quelques pièces nouvelles laisserait dans l'ombre les défauts de plusieurs. A défaut de comédiens d'un grand talent, nous entendrions au moins des comédies spirituelles.

Le troisième début de M. et M<sup>me</sup> Guillemin dans *la Sylphide* a été assez orageux, et cependant ce sont deux danseurs de beaucoup de talent. On pourrait les regarder comme les derniers représentants de la danse noble; leurs poses sont fermes et d'un style correct, leur jarret est plein de souplesse, leurs pointes sont toujours nettement arrêtées, leur agilité est extrême, et ils miment avec assez de vérité; mais il manque à toutes ces qualités précieuses la beauté et la jeunesse, deux talismans sans lesquels il n'est guère d'illusion possible au théâtre, dans la danse principalement. Ce sont deux artistes de talent qui n'ont eu que le tort de venir dix ans trop tard demander nos applaudissements. La manière dont M<sup>me</sup> Guillemin a été accueillie dans le troisième acte de *Robert* met la direction dans la nécessité de se pourvoir au plus tôt d'une première danseuse et d'un premier danseur, si elle ne veut pas encore nous priver cette année de ballets d'action.

M. Clair Benier, danseur comique, qui a débuté dans *la Sylphide*, s'est montré assez divertissant.

Si M<sup>lle</sup> Laurent, seconde danseuse, avait une physionomie agréable, une taille élégante et une jolie jambe, elle serait fort convenable pour l'emploi qu'elle veut tenir. Elle a de la pointe, un peu de ballon et du jarret. Pauvre ballet! s'en irait-il aussi comme la comédie?

C'est ce soir que M. Achard commence ses représentations aux Célestins par *la Famille du Fumiste* et *Indiana* et *Charlemagne*. Il dit aussi des *chansonnettes*. Heureux petit théâtre, où il y a des artistes comiques et des pièces amusantes!

## Un Brigand.

Me trouvant dans la province de Molise, l'ancien Samnium, l'une des contrées les plus pittoresques du royaume de Naples, je poussai jusqu'à Porta-Cannone, village d'origine albanaise, situé non loin du Piferno, et poussai droit à la maison de don Nicolas Campofreda, pour lequel j'avais des lettres.

C'est un athlète de six pieds, fort comme Hercule et doux en apparence comme un mouton. Instruit du motif de ma visite, il se prêta à ma curiosité et me donna sur les Vardarelli tous les détails dont j'étais avide. Je vais le laisser parler lui-même, bien que je doive renoncer à faire passer

étant ainsi désormais circonscrit, nous croyons devoir, pour faciliter davantage l'intelligence, reproduire textuellement les questions de M. Thiers.

« Je demande, a dit M. Thiers :

1<sup>o</sup> S'il est vrai, oui ou non, que, par l'article 4 du traité Mackau, on avait entendu faire quelque chose d'utile, sinon à des alliés, au moins à des auxiliaires, et si on n'avait pas entendu les garantir des suites non pas de toutes les guerres à venir, mais au moins de la guerre présente, entreprise à notre occasion ou du moins avec nous.

Si l'indépendance qui est garantie à ces auxiliaires ou alliés n'est pas menacée, lorsque la guerre, au lieu de se faire au loin et sur l'Uruguay, se fait à leurs portes, et consiste en un siège qui dure depuis quinze mois (de février 1843 à mai 1844).

2<sup>o</sup> S'il est vrai, oui ou non, que MM. de Mandeville et de Lurde ont sommé Oribe, général de Rosas, de s'arrêter sur l'Uruguay; si M. de Lurde, notamment, l'a sommé, au nom de la France, de repasser la frontière, et si, malgré cette sommation, Oribe a persisté; si MM. de Mandeville et de Lurde étaient autorisés à agir ainsi, ou s'ils ne l'étaient pas; si lord Cowley et M. Guizot avaient eu, à ce sujet, une entrevue le 3 septembre 1842, et s'ils étaient tombés d'accord d'interposer leur médiation.

3<sup>o</sup> Comment il pourrait se faire, si les agents anglais et français n'étaient pas autorisés à agir ainsi, qu'ils se fussent entendus tous les deux pour faire simultanément un mensonge.

4<sup>o</sup> S'il est vrai qu'à l'approche d'Oribe le consul français, s'autorisant apparemment d'exemples antérieurs, ait provoqué lui-même, par des écrits de sa main, par sa présence dans les réunions tenues à ce sujet, les Français à s'armer.

5<sup>o</sup> Comment il se fait qu'il n'a plus voulu et qu'il a voulu d'abord.

Quelle raison on a pu avoir, quand on ne protégerait pas les Français, de les empêcher de se défendre eux-mêmes.

6<sup>o</sup> S'il est vrai que M. Pichon, voulant punir les Français d'une conduite à laquelle il les avait provoqués lui-même, a refusé de faire des actes de consul, et de recevoir, par exemple, des testaments, en disant qu'il considérait les Français comme dénationalisés.

7<sup>o</sup> En vertu de quel droit il a prononcé une telle sentence.

8<sup>o</sup> Pourquoi, pour un sujet pareil, il a rompu avec le gouvernement de Montevideo, pris ses passeports et cessé tout rapport avec cet Etat, qui ne s'opposait pas à ce que les Français déposassent les armes, mais qui déclarait ne pouvoir les leur arracher des mains; si, en un mot, cela est vrai, pourquoi le consul a tenu une conduite si violente et si peu mesurée.

9<sup>o</sup> Si maintenant nous faisons nous-mêmes le blocus de Montevideo pour le propre compte de Rosas; si, par conséquent, douze ou quinze mille Français, tant ceux qui ont pris les armes que ceux qui ne les ont pas prises, ne sont pas enfermés, privés plus ou moins de vivres par notre fait; et, en cas de prise de la ville, ce que deviendraient ces Français.

« Ce qui a été fait pour eux.

Si tout cela est vrai, j'en conclus qu'au début, alliés de la république de Montevideo, ayant interposé pour elle notre médiation, nous avons laissé mépriser cette médiation et assiéger Montevideo; que nous avons d'abord provoqué les Français à s'armer, puis que nous avons voulu les en empêcher; que pour cela nous sommes allés jusqu'à les dénationaliser, sans droit de le faire; que nous avons poussé la violence jusqu'à cesser toute relation avec Montevideo, entrant en alliance avec Rosas, au mépris de nos intérêts évidents, au mépris de tout ce qui nous obligeait à faire exactement le contraire, au mépris même du système de neutralité allégué par le gouvernement dans cette question.

« Enfin j'en conclus qu'à l'égard des Français, nous les éloi-

gnons, nous les réduisons à la misère et nous les exposons à périr.

gnons, nous les réduisons à la misère et nous les exposons à périr. « Je demande ou la médiation immédiate de concert avec l'Angleterre, ou l'intervention immédiate, si elle refuse de s'en mêler.

« Je demande au moins que le blocus soit levé et interdit à Rosas, comme violateur des engagements pris avec nous. »

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon a entendu le 29 mai la lecture du travail de son rapporteur.

La commission adopte, assure-t-on, le tracé tel que le propose le projet de loi du gouvernement, par les vallées de la Seine, de l'Yonne et de l'Armançon. Elle propose seulement un embranchement de Dijon sur Troyes et le prolongement du chemin jusqu'à Lyon. Le projet de loi porte une demande de 50 millions pour l'établissement de la partie du chemin de fer comprise entre Paris et Dijon. Une somme plus considérable sera demandée dans le rapport et répartie sur les exercices 1844 et suivants.

## Paris, le 30 mai 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier, à la fin de la séance, sur la proposition de MM. Thiers et Odilon Barrot, la chambre a renvoyé à demain la suite de la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires. Quelques hommes des centres, qui n'ont pas pardonné à M. Laffitte la popularité dont il a joui jusqu'à son dernier jour, auraient bien voulu s'opposer à ce que l'illustre citoyen reçût un aussi solennel hommage de sympathie; mais personne n'a osé combattre la proposition de MM. Thiers et Odilon Barrot. Ces deux orateurs doivent, dit-on, prendre aujourd'hui la parole sur la tombe de M. Laffitte.

La correspondance qui émane du bureau d'esprit public a voulu nous mettre en opposition avec le *National*, en écrivant aux feuilles de préfecture que nous avions adressé aux journaux qui reçoivent nos communications une note ainsi conçue :

« Nous apprenons que pendant la maladie de M. Laffitte le roi envoyait tous les matins à l'hôtel de l'illustre banquier pour en demander des nouvelles. »

Nous n'avons jamais rien écrit de semblable, et nous ne le pouvions pas sans manquer à la vérité. Nous pouvons affirmer, en effet, sans craindre aucun démenti, que personne, pendant la maladie de M. Laffitte, ne s'est présenté à son hôtel pour témoigner, au nom du château, la part que l'on y prenait à sa position. Le seul témoignage d'intérêt que le roi et sa famille aient jusqu'à présent donné à la famille de M. Laffitte, si douloureusement frappée, a consisté à envoyer, deux jours après la mort du grand citoyen, un *huissier* de la cour chargé d'informer M<sup>me</sup> Laffitte de la part que le roi prenait à l'événement si triste qui l'a plongée, elle et les siens, dans l'affliction.

De toutes parts on exprime l'intention d'ouvrir une souscription pour élever un monument national au pur et grand citoyen que la France vient de perdre. La *Patrie* a annoncé hier soir que cette souscription était ouverte dans ses bureaux. Il n'est pas douteux que tous les autres organes de la presse indépendante ne s'unissent à cette manifestation, qui sera le digne complément de la souscription nationale autrefois consacrée au rachat de cet hôtel qui avait été le berceau de la révolution de juillet.

## Bulletin de la Bourse de Paris du 30 mai 1844.

Bourse aussi insignifiante que celle d'hier. Avant l'ouverture, la rente était à 84 70 sans affaires; elle a ouvert au parquet à 84 70, et pendant toute la bourse elle est restée entre 84 70 et 84 75, cours auquel elle a fermé au parquet.

Dans la coulisse, la rente est restée demandée à 84 80.	
Cinq pour cent . . . . .	122 »
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »
Quatre pour cent . . . . .	108 »
Trois pour cent . . . . .	84 75
Actions de la Banque . . . . .	5075 »
Obligations de Paris . . . . .	1470 »
Rentes de Naples . . . . .	102 60
Etats romains . . . . .	104 1/2
Actions d'Espagne . . . . .	52 1/8
Cinq pour cent belge . . . . .	104 0/0
Trois pour cent belge . . . . .	» »
Banque belge . . . . .	664 »
Caisse Laffitte . . . . .	1155 »
— — — — —	5122 50
CHEMIN DE FER	
Paris à Rouen . . . . .	1000 »
Paris à Orléans . . . . .	1013 75
Rouen au Havre . . . . .	776 25
Strasbourg à Bâle . . . . .	257 50

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 29 mai.

M. THIERS entre dans de longs développements au sujet des affaires de la Plata; il termine ainsi :

Je vous demande donc, au nom de la position de nos nationaux,

eu beaucoup à souffrir de leurs brigandages. Notre cause était commune; nous nous ligüâmes pour les exterminer.

C'était au mois d'avril 1818. Nous nous cachâmes dans le village, et une nuit que le ciel était noir, les Urrurais les attirèrent chez eux. La bande vint à cheval et descendit sur la place. Nous l'entourâmes aussitôt, et le feu commença au milieu des ténèbres. La fusillade se prolongea quelque temps de part et d'autre; mais l'impatience nous prit, et nous tombâmes sur l'ennemi à coups de couteaux et de baïonnettes. Bientôt femmes et enfants s'en mêlèrent : tout le monde voulait être de la fête. On se battit le reste de la nuit, et le matin je poursuivis les débris de la bande exterminée jusqu'au bout de la Pouille.

Après cette expédition, je revins à Porta-Cannone. J'étais satisfait : j'avais vengé mon père.

Ainsi parla Campofreda, pareil au centaure du Dante, qui chassait dans l'enfer ceux

« Che fecero alle strade tanta guerra (1).

Ce qu'il y a d'inouï dans ce grand acte d'insubordination sociale, c'est qu'il resta impuni, et ne fut pas même l'objet d'une enquête. La justice eut bien d'abord la velléité d'ouvrir les yeux, mais l'or et les bijoux des victimes, distribués à propos, les lui fermèrent. Au fond, elle n'était pas fâchée d'être débarrassée des Vardarelli sans qu'il lui en coûtât rien; car elle-même n'avait pas rougi de capituler avec eux. Cependant elle voulut sauver au moins les apparences, et quelques homicides causés à Urrini par le partage du butin lui fournirent, peu après, l'occasion de se venger de sa propre impuissance sur les destructeurs des Vardarelli.

Quant à Campofreda, il fut accusé de carbonarisme et mis sur les listes de proscriptions de 1821; mais depuis il est rentré en grâce, et venait d'être nommé inspecteur des eaux et forêts. C'est moi qui lui en portai la première nouvelle.

Voilà des faits qui datent d'hier. Je les tiens, comme on a pu le voir, de première main, et si je ne les donne pas comme des modèles à suivre, je les livre tels qu'on me les a donnés. Il est dur sans doute d'être obligé de chercher dans de pareilles scènes les vestiges de l'antique courage national; c'est là pourtant qu'il semble s'être réfugié. Et puis, l'avouera-t-il? il y a jusque dans la férocité de ces mœurs instinctives et violentes je ne sais quelle grandeur sauvage qui étonne et qui saisit.

Quand on songe que tout ceci se passe sous nos yeux et à nos portes, car enfin l'Italie touche à la France, c'est à n'y pas croire. Mais tel est cet étonnant royaume de Naples, si beau, si charmant, si férocité, qu'il semble destiné à dérouter toute idée de progrès et à démentir les plus chères espérances de la civilisation moderne.

CHARLES DIDIER.  
(Extrait de l'*Almanach du Mois*.)

(1) Enfer, ch. XII.

de dire à Rosas, de concert avec l'Angleterre : Cessez les hostilités ! ou du moins, vous, cessez le blocus, pour ne pas aggraver la situation de nos compatriotes. Je supplie la chambre d'intervenir dans cette question. (Très-bien ! très-bien !)

M. LE MINISTRE DE LA MARINE cherche à justifier la conduite des agents français dans ces contrées lointaines et blâme la conduite de nos nationaux dans ces circonstances.

M. CORNE vient, dit-il, compléter l'accusation en citant des faits nouveaux. Il y a sur les rives de la Plata quinze mille Français dont le sort est compromis et qui sont menacés d'être égorgés. La chambre, en 1841, a voté des fonds pour soulever les malheureux Montevidéens. Montevideo nous a rendu des services. L'article 4 du traité dit que Buenos Ayres reconnaîtra la parfaite indépendance de Montevideo; mais la signature de la France est méconnue.

On n'a pas voulu reconnaître le chef du gouvernement; on ne devait pas faire la guerre et on l'a faite. On veut détourner le véritable point de la question qui compromet la dignité de la France. Sous la Restauration, on était plus digne : on demandait raison d'un coup d'éventail. A plus forte raison devrait-on la demander pour des Français égorgés.

M. GUIZOT : La question est trop grave; de la manière dont l'a posée M. Thiers, elle intéresse trop profondément le gouvernement et les principes internationaux pour qu'elle ne soit pas traitée à fond. Je demande qu'elle soit renvoyée à la prochaine séance.

M. BARROT se lève et veut parler.

M. THIERS : Il m'est impossible d'assister demain à la séance (sensation), et je demande le renvoi à après-demain.

M. ODILON BARROT : C'est demain que nous rendons les derniers devoirs à notre honorable et regrettable collègue M. Lafitte. Je crois être l'interprète de la chambre entière en demandant que la séance soit renvoyée à après-demain.

Ce sera un moment de trêve à nos débats (sensation), et nous nous trouverons réunis dans le même sentiment de douleur et de regret autour de la tombe de l'un des fondateurs de notre gouvernement. (Très-bien ! très-bien !)

La chambre, à l'unanimité, décide que demain il n'y aura pas de séance.

La séance est levée à six heures et demie.

On lit dans le Journal du Havre :

« Une lettre de Londres, qui nous est communiquée, présente sous un jour très-alarquant la situation de Haïti, sur laquelle des nouvelles récentes avaient un peu rassuré l'opinion.

» En Angleterre, toutes les expéditions à destination de Haïti sont suspendues, tant dans l'attente des événements, qui font craindre de nouvelles catastrophes, que par suite d'un fait qui vient de se terminer au désavantage du gouvernement haïtien.

» La république avait envoyé en Angleterre deux délégués chargés de contracter un emprunt. Leur négociation a complètement échoué, et, consternés de la défiance qu'excite en Europe l'état de leur pays, ils retournent à Haïti sans argent et sans espérances. Leur passage est arrêté sur le prochain paquebot des Antilles. »

Nous trouvons dans le Progressif de la Corse des faits d'une nature incroyable, qui ont été mis en lumière par un incident de cour d'assises. Nous citons textuellement et sans réflexion le compte-rendu de ce journal. Quelle page pour l'histoire du régime actuel !

Nous nous étions rendus aux assises avec ce pressentiment vague des événements inattendus, car ce jour-là de nouvelles hontes allaient être étalées; c'était encore le faux administratif qui figurait sur la sellette.

Buresi, nommé par M. Jourdan maire de Ciammanacce en 1840, avait été destitué en 1843 par M. Peraldi, préfet intérimaire. Ciammanacce est une de ces communes forestières soumises au ténébreux agiotage de la Cecilia et des maires de M. Jourdan. Le nouvel élu, homme d'une probité reconnue, avait su repousser toutes les tentatives d'embauchage. Tout à coup Buresi se présente à la mairie et revendique les archives. Il montre un arrêté de M. Jourdan qui le rappelait à ses fonctions par suite d'une prétendue démission du titulaire.

Celui-ci proteste et se rend à Ajaccio, où il trouve une démission revêtue de sa signature et du sceau de la mairie, et c'était Buresi que la pièce fabriquée sollicitait pour successeur. Plainte est immédiatement portée. Buresi comparait donc sous la prévention de faux en écriture publique au moyen de feuilles revêtues par lui du sceau de la mairie pendant qu'il exerçait les fonctions. A côté de lui était Gabrielli, homme à l'intelligence chancelante, aux facultés à demi paralysées, qu'on avait induit sans trop de peine à fabriquer la pièce arguée de faux. Frère d'un bandit redoutable, cette circonstance devait en outre arrêter les investigations de la justice.

Les débats s'ouvrent; il y a peu de témoins, mais les dépositions sont très-concluantes.

Toutefois, l'accusation se traînait avec peine et présageait un verdict d'acquiescement, quand tout-à-coup Gabrielli parait en proie à des convulsions épouvantables, ses yeux s'égarant, sa figure se contracte; il ne se contient plus. « Oui, c'est moi ! s'écrie-t-il, c'est moi ! J'ai fait la fausse écriture ! Je l'ai faite à l'instigation de mes complices, et mes complices sont nombreux. »

Vous peindre à ce moment le frémissement qui parcourt l'auditoire, la surprise des jurés, la stupeur des magistrats, c'est chose impossible.

M. le conseiller Jourdan trépigé à la place où il siège comme assesseur.

Les noms de LA CECILIA et du PRÉFET circulent de bouche en bouche; la cour rentre précipitamment dans la salle de ses délibérations. Pendant ce temps, Buresi, qui se voit trahi, tire de sa poitrine les modèles qui lui ont été fournis pour l'exécution de son crime. Enfin, la cour rentre en séance, et nous voyons M. Jourdan la figure pâle et décontenancée, pendant que le président prononce la continuation des débats. Mais Buresi poursuit le cours de ses révélations.

Alors commence cette série d'aveux où se dévoilent toutes les plaies qui rongent notre fi. Il dénonce cette vaste ASSOCIATION de maires et de particuliers tous coalisés pour le pillage des forêts communales.

## AVIS.

M. et Mme FERRE, propriétaires à la Croix-Rousse, rue de Cuire, n° 56, avantageusement connus, tenant une pension bourgeoise, ont l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient se placer pensionnaires à vie, à l'année et pour la belle saison, qu'il vient d'augmenter le nombre de ses appartements. La position de son établissement, ayant un clos fort agréable, ne laisse rien à désirer sous les rapports de la tranquillité et de la salubrité de l'air. (797)

## ADMINISTRATION DES TABACS.

### MANUFACTURE ROYALE DE LYON.

## AVIS AU PUBLIC.

### Réparations à faire dans les Ateliers de la Manufacture.

Le vendredi 7 juin 1844, à deux heures du soir, par devant le conseil de préfecture du département du Rhône,

il sera procédé à l'adjudication au rabais et par voie de soumissions cachetées des travaux de réparations à faire dans les bâtiments et ateliers de la manufacture royale des tabacs de Lyon.

Ces travaux, mis en un seul lot, consistent principalement en ouvrages de maçonnerie, menuiserie, serrurerie, ferblanterie, peinture et vitrerie.

Ils sont estimés, non compris les honoraires de l'architecte, savoir :

Maçonnerie . . . . .	6,845 f. 64 c.	
Menuiserie . . . . .	5,250 41	
Serrurerie . . . . .	551 »	f. c.
Ferblanterie . . . . .	553 40	
Peinture et vitrerie . . . . .	2,608 92	45,500 0
Objets divers et dépenses imprévues . . . . .	4,745 25	

Les entrepreneurs qui voudront concourir pourront prendre communication des devis et détails estimatifs, ainsi que du cahier des charges de l'adjudication, soit dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division, soit à la manufacture des tabacs, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Ils rédigeront sur papier timbré, et d'après le modèle

Tel maire lui a prêté le sceau, tel autre le modèle de la démission; il nomme tous ses complices; il nomme LA CECILIA, l'agent-voyer de M. Jourdan, qui, dit-il, achetait les forêts pour les revendre...

Nous entendons M. le conseiller Jourdan s'écrier : « Pensez à quel chef dite! Spiegatelo! IL PREFETTO E INNOCENTE!... »

El l'agitacion redouble, et le tumulte est à son comble, et ce n'est qu'après de nombreux efforts que le président peut faire poursuivre le cours des débats.

Tel a été le résultat de cette mémorable journée; le ministère public a pris des engagements sévères pour le châtiement des maires prévaricateurs. « Comptez, a-t-il dit, sur la fermeté du chef du parquet; il saura bien atteindre TOUS LES COUPABLES. »

La défense n'a été qu'un chateaux réquisitoire de la part de M. Caraffa contre les SPECULATEURS HAUT PLACES qui jouissent en paix de leurs rapines quand LEURS INSTRUMENTS passifs seuls appelés à répondre de leurs brigandages.

M. Suzzoni a voulu tracer à son tour un tableau des misères et des malversations de notre département; il en a été empêché par les interruptions de la cour, qui ne voulait pas entendre certains noms retentir. Enfin le jury, soulevé d'indignation par tant de scandales, entre en délibération et rend immédiatement un verdict de condamnation avec des circonstances atténuantes.

La voilà donc, la hideuse administration de la Corse! la voilà découverte dans sa dégoûtante nudité! Voilà ces MAIRES, ces REPRIS de justice, ces hommes hors la loi qui mettent notre pays à l'encaen. Désormais la dissimulation n'est plus possible, ces hommes ont presque tous reçu le stigmate infamant de la cour d'assises; le public les nomme, la magistrature les connaît...

La Corse, spoliée, traquée, succombant sous un vaste système de pillage et de démoralisation, attend avec patience, mais aussi avec certitude, que l'heure de la justice sonne!

## Chronique.

### LYON.

Hier soir, M. Dupré, père noble, a fait son troisième début devant les banquettes à peu près vides. Cet acteur, dans la pièce et le rôle de Philippe, nous a convaincus que s'il pouvait aspirer à remplacer M. Ponnet dans le mélodrame il lui était décidé impossible d'être passable dans les rôles nobles, et surtout dans les forts premiers rôles; car Philippe est un fort premier rôle dans toute l'acception du mot, ayant été créé par Gonthier et joué jusqu'à présent à Lyon par les acteurs tenant cet emploi. Quelques sifflets obstinés ont suivi cet artiste pendant toute la représentation, et c'est sans doute à sa figure pitoyable qu'il doit les quelques applaudissements qui sont venus nous prouver encore une fois l'excessive honnêteté du public. Jamais pièce n'a été plus abîmée que ce pauvre Philippe. M. Dupré ressemblait à un gendarme déguisé qui vient d'avoir du désagrément. M. Henry n'était pas sûr de son rôle; M. Delamarre a été beaucoup plus risible que ne le comportait le sien. M<sup>lle</sup> Blanche a joué la noble descendante des archi-nobles d'Harville avec le sans-façon un peu naïf de Charlotte dans la *Sœur de Jocrisse*. Enfin M<sup>me</sup> Legaigneur a été au-dessous d'elle-même. Toute la partie chantée de cet intéressant vaudeville a été un véritable charivari.

Cette année-ci, l'indulgence du public nous vaut cette collection de nullités qui constitue notre troupe des Célestins et qui nous fait vivement regretter celle qui nous a quittés en grande partie.

M. Leblanc, qui nous avait laissés dans l'embarras pour formuler un jugement sur son compte, est décidé à démissionner. Cet acteur, dans Matignon des *Premières armes de Richelieu*, nous a forcés à déplorer l'absence de Rousseau, de si triste mémoire. Certes, M. Dorsay avait des défauts; mais il valait encore mieux que M. Leblanc.

M. Alexandre tient toujours provisoirement son emploi. On nous avait assuré qu'il allait être remplacé, on nous avait même prononcé le nom de M. Wable; mais nous pensons que ce bruit ridicule est une mauvaise plaisanterie lancée par quelque ennemi de la direction. M. Wable, fort convenablement placé dans un emploi secondaire, ne pourra jamais occuper le premier rang, surtout à Lyon.

La nullité désespérante de M<sup>lle</sup> Blanche Dupont et la déclamation singulière de M<sup>lle</sup> Marie Lafond nous forcent à déclarer qu'elles sont bien inférieures à leurs devancières, M<sup>lles</sup> Léonie et Levasseur. Il y a une jeune et jolie personne du nom de Léopoldine qui joue des bouts de rôles; nous pensons qu'on l'aura retirée de sevrage pour nous la présenter, car elle ne sait ni parler, ni chanter, ni marcher.

Il n'est pas encore question de la résurrection du mélodrame, enterré jusqu'à présent par l'absence du premier rôle féminin; car nous ne pensons pas que M<sup>me</sup> Danguin, qui figure sur le prospectus, ose affronter les répulsions du public.

Depuis le commencement de cette année théâtrale, les recettes abondantes ont été rares aux Célestins. Il faut attribuer le refroidissement général d'abord à la troupe plus que médiocre qu'on a acceptée et ensuite à la composition monotone du répertoire. Croirait-on que depuis deux mois, avec un grand nombre de débuts faits, au lieu de monter quelques nouveautés, le directeur ou son régisseur n'ont rien trouvé de mieux que de chercher dans les vieilleries de trois ou quatre ans des pièces usées et qui perdent surtout à la comparaison qu'on fait des anciens acteurs avec les nouveaux?

La direction imprimée à ce théâtre est déplorable, et bientôt, si cela continue, le public désapprendra le chemin des Célestins, qu'il connaissait si bien. Nous en serions fâchés, mais nous devons la vérité à tout le monde. C'est le public lui-même qui doit s'accuser de la décadence de ce théâtre; c'est son indulgence inépuisable qui lui vaut la troupe et le répertoire qu'il ne veut plus ni voir ni entendre.

— Mercredi dernier, un chien enragé a parcouru le quartier de

Perrache et a mordu plusieurs autres chiens dans la rue du Bélier et dans les rues voisines. Il est à propos, aux approches des grandes chaleurs, de rappeler à l'autorité qu'elle doit veiller à l'exécution des ordonnances rendues relativement aux chiens errants.

— La pompe à incendie n° 3 était dans un tel état de délabrement lors de l'incendie des Brotteaux, qu'on a été obligé d'entourer avec des torchons les boyaux qui faisaient eau de toutes parts. La personne qui nous rapporte ce fait nous assure que, malgré cet expédient, la pompe fonctionnait très-mal, et l'on doit s'étonner de l'incurie apportée dans un service d'une pareille importance.

— Les notaires de Lyon, vivement émus à la nouvelle du dernier désastre arrivé aux Brotteaux, et désirant en atténuer les effets, ont spontanément ouvert dans leurs études une souscription au profit des malheureux incendiés.

— M. Wartel, pianiste d'un talent distingué, s'est fait entendre jeudi au Cercle musical, et a obtenu un grand succès par la précision et le brillant de son exécution.

M. Lacombe, jeune pianiste, qui a obtenu déjà du succès en Allemagne et à Paris, doit prochainement donner un concert au foyer du Grand-Théâtre.

— Nous avons déjà réclamé contre le peu de soin que met l'autorité à faire balayer, sans qu'au préalable il ait été arrosé sur les places, quais et rues. Depuis peu de jours les arroseurs passent bien dans quelques endroits; mais le plus grand nombre des quartiers est entièrement délaissé, et nous citerons, entre autres, les quartiers de l'ouest qui, balayés par un temps où la poussière est en grande quantité, incommodent les habitants et les passagers.

— M. Jean-Marie Colliard, né à Lyon, ancien capitaine de la 32<sup>e</sup> demi-brigade, vient de mourir à l'âge de 78 ans. Il prit part à toutes les guerres de la République et de l'Empire. Dans l'affaire de Muthensthal, où commandait le maréchal Masséna, chargé de soutenir la retraite avec une colonne composée de soldats de plusieurs régiments, M. Colliard se défendit vaillamment; mais, couvert de blessures, il fut précipité par les Russes dans les abîmes du pont du Diabole, et ne dut son salut qu'à un tronç d'arbre auquel il s'accrocha dans sa chute. A la suite de cette affaire, où il faillit perdre la vie, il obtint son brevet de lieutenant. Il fut décoré de la croix de la Légion d'Honneur sur le champ de bataille de Wagram. Après la paix de 1815, M. Colliard, qui comptait 20 campagnes et 23 ans de service effectif, se retira à Savigny. Il a été affligé, dans ses dernières années, d'une cécité complète.

## DÉPARTEMENTS.

Le 19 du courant, on a trouvé dans une mare, sur le territoire de la commune d'Uchizy, le cadavre d'un inconnu.

— Les assises de Saône-et-Loire, pour le deuxième trimestre de l'année, dont l'ouverture a été fixée au 5 juin prochain, seront présidées par M. Delacuisine, conseiller à la cour royale de Dijon.

— On lit dans le Courrier de l'Ain :

« La bise âcre et mordante qui nous a donné du froid pendant quelques jours semble enfin arrêtée; mais son influence a été fâcheuse sur la plupart des récoltes. En Bresse, où la pluie de la semaine dernière avait à peine mouillé le sol, la terre est desséchée; la plupart des plantes languissent et souffrent faute d'eau, les prés jaunissent et l'herbe ne croît plus, la paille des blés reste courte, les pommes de terre semées ne peuvent germer et percer la croûte du sol. Une pluie abondante serait accueillie par le cultivateur comme une bénédiction céleste. »

## Nouvelles diverses.

La petite bibliothèque de Charles Nodier, qui s'est vendue récemment, se composait de 1,250 articles qui n'ont pas produit moins de 68,000 fr. Le nom européen du bibliographe n'a pas peu contribué sans doute à ces enchères, qui resteront célèbres dans l'histoire des livres. Pour ne citer qu'un exemple, le Montaigne de 1580, qui provenait, il est vrai, de De Thou, mais qui ne coûte d'ordinaire qu'une cinquantaine de francs, a été adjugé à 527 fr., et encore a-t-il laissé des regrets aux amateurs éconduits. On le voit, Nodier a sur ce point trouvé des héritiers et des continuateurs.

Un journal représentant l'opinion démocratique vient d'être fondé à la Châtre. Nous lisons à ce sujet ce qui suit dans le Journal du Loiret :

« L'Eclair de l'Indre a fait paraître son prospectus. Nous n'avons pas besoin d'exprimer les sentiments de fraternité qui nous unissent à ses honorables fondateurs.

» Le nouveau journal sera signé par M. Victor Borie, qui en sera le rédacteur en chef et le gérant. Nous savons personnellement avec quel patriotisme et quelle fermeté M. Borie dirigera la politique de l'Eclair. Jusque là les patriotes du Berry n'avaient pas eu de représentant dans la presse; désormais ils auront leur organe. Tous les hommes généreux et libres de la localité ont apporté avec empressement leur adhésion et leur offrande à cette œuvre commune. L'Eclair, avant que de naître, a déjà son existence assurée pour quatre ans, et il compte dès aujourd'hui 500 abonnés-fondateurs. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Il a été trouvée, avant-hier 30 mai 1844, devant le Palais-de-Justice, une petite clé forcée à trèfle, paraissant appartenir à un coffre-fort. La personne qui l'a perdue est invitée à la réclamer au bureau de la police de sûreté.

tion de l'administration des tabacs, laquelle sera notifiée à l'adjudicataire par le régisseur, et les travaux devront commencer huit jours après cette notification.

## MODELE DE SOUMISSION.

Je soussigné (indiquer ses nom, prénoms et profession), demeurant à département d me soumet et m'engage à exécuter les travaux compris aux devis dressés par M. Benoît, architecte, le 12 juin 1844, moyennant le rabais de par cent francs sur le prix des détails estimatifs, et m'oblige à satisfaire à toutes les conditions insérées tant au devis qu'au cahier des charges.

Toute soumission qui ne sera pas exactement conforme au modèle ci-dessus sera déclarée nulle et non avenue. Lyon, le 10 mai 1844.

Le régisseur de la manufacture royale des tabacs, Signé : CALLEUX.

Vu et approuvé par nous, conseiller d'état, préfet du Rhône.

Lyon, le 21 mai 1844.

Pour le préfet en tournée :

Le secrétaire-général délégué, Signé : BESSON. (798)

suivant, une soumission qui contiendra l'engagement de se conformer aux devis, et d'exécuter les travaux sous un rabais qu'ils détermineront; chaque soumissionnaire désignera la caution qu'il se proposera de présenter.

Les soumissions pourront être déposées au secrétariat-général de la préfecture jusqu'au midi jour, à deux heures après midi, ou sur le bureau même du conseil de préfecture, avant l'ouverture de la séance d'adjudication.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de capacité et de présenter un acte régulier ou au moins une promesse valable de cautionnement; le certificat et cet acte ou promesse seront joints à la soumission, placés sous un second cachet, laquelle ne sera pas ouverte dans le cas où le certificat ne serait pas admis.

La caution sera tenue solidairement à toutes les obligations imposées à l'adjudicataire; les frais auxquels l'adjudication donnera lieu seront à la charge de ce dernier, même ceux d'inscriptions hypothécaires et autres, s'il était nécessaire.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approba-

Etude de M<sup>e</sup> Hardouin, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n. 16.

VENTE PAR LICITATION,

Devant le tribunal civil de première instance de Lyon,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, en seize lots,

D'IMMEUBLES

Situés sur les communes d'Ampuis et de Tupins-et-Semons, canton de Condrieu, de Reventin et Vaugris, canton de Vienne.

Ils consistent en maison bourgeoise, bâtiments d'exploitation, jardins, vignes, prés, terres et bois, dépendant de la succession de feu Michel Garon.

ADJUDICATION AU SAMEDI 8 JUIN 1844.

Le premier lot se compose de trois parties formées d'immeubles situés sur la commune d'Ampuis.

La première partie se compose de dix articles.

Le premier article, qui consiste en une maison bourgeoise, a été estimé. . . . . 12,000 fr.

Le second article, qui consiste en une maison d'exploitation et dépendances, a été estimé. . . . . 2,600

Le troisième article, qui consiste en un jardin, a été estimé. . . . . 700

Le quatrième article, qui consiste en aïssance et rocher, a été estimé. . . . . 400

Le cinquième article, qui consiste en un autre jardin, a été estimé. . . . . 922

Le sixième article, qui consiste en deux espaces de terrain et aïssance, a été estimé. . . . . 350

Le septième article, qui consiste en un pré-verger, a été estimé. . . . . 5,596

Le huitième article, qui consiste en une terre, a été estimé. . . . . 6,520

Le neuvième article, qui consiste en une terre, a été estimé. . . . . 2,067

Le dixième article, qui consiste en une vigne, a été estimé. . . . . 33,000

Total des estimations des dix articles composant la première partie du premier lot: soixante-trois mille six cent cinquante-cinq francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 65,655

La deuxième partie du premier lot se compose de deux articles, dont le premier consiste en une terre et un jardin clos de murs, estimés. . . . . 5,960

et le second en une vigne au-dessus de cet enclos, estimé. . . . . 44,000

Total des estimations des deux articles ci-dessus composant la deuxième partie du premier lot: dix-neuf mille neuf cent soixante francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 49,960

La troisième partie du premier lot se compose d'un article unique, qui consiste en une vigne estimée sept mille neuf cent dix francs qui serviront de mise à prix à cette troisième partie du premier lot; ci. . . . . 7,910

Total des estimations des trois parties formant le premier lot. . . . . 94,525

Ces trois parties du premier lot seront soumises à une enchère générale après celles partielles.

Le deuxième lot se compose d'une maison estimée. . . . . 2,000

et d'un jardin estimé deux cent trente francs, ces deux articles situés sur la commune d'Ampuis; ci. . . . . 250

Total des estimations formant la mise à prix de ce deuxième lot. . . . . 2,250

Le troisième lot se compose d'une vigne, sur la commune d'Ampuis, estimée seize cents francs, qui en formeront la mise à prix; ci. . . . . 4,600

Le quatrième lot se compose d'une maison estimée. . . . . 4,400

et d'un jardin clos de murs, estimé deux cent dix francs, ces deux articles, situés sur la commune d'Ampuis; ci. . . . . 210

Total des estimations formant la mise à prix du quatrième lot. . . . . 4,540

Le cinquième lot se compose d'un tènement de terre, vigne et saussaie, estimé. . . . . 4,400

et d'un petit jardin, estimé trente francs, ces deux articles situés sur la commune d'Ampuis; ci. . . . . 50

Total des estimations formant la mise à prix du cinquième lot. . . . . 4,450

Le sixième lot se compose d'une vigne, sur la commune d'Ampuis, estimée deux mille sept cent quarante francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 2,740

Les quatrième, cinquième et sixième lots seront soumis à une enchère générale après celles partielles.

Le septième lot se compose d'une vigne, sur la commune d'Ampuis, estimée dix mille francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 10,000

Le huitième lot se compose d'une terre, sur la commune d'Ampuis, estimée deux mille deux cents francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 2,200

Le neuvième lot se compose d'une terre, sur la commune d'Ampuis, estimée huit cent soixante-douze francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 872

Le dixième lot se compose d'une terre, sur la commune d'Ampuis, estimée trois mille neuf cent trente francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 3,950

Le onzième lot se compose d'une terre, sur la commune d'Ampuis, estimée mille neuf cents francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 4,900

Le douzième lot se compose d'une vigne, sur la commune d'Ampuis, estimée six mille six cent vingt francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 6,620

Le treizième lot se compose d'une terre, sur la commune d'Ampuis, estimée huit cent dix francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 810

Le quatorzième lot se compose d'une vigne, sur la commune de Tupins-et-Semons, estimée six mille huit cents francs; ci. . . . . 6,800

et d'un jardin au bas de cette vigne, estimé deux cent soixante francs; ci. . . . . 260

Total des estimations formant la mise à prix du quatorzième lot. . . . . 7,060

Le quinzième lot se compose d'un bois et d'une parcelle de mauvais terrain situés sur la commune de Tupins-et-Semons, estimés quatre cents francs, qui en seront la mise à prix; ci. . . . . 400

Le seizième et dernier lot se compose d'une terre située en la commune de Reventin, estimée. . . . . 6,400

et d'un emplacement d'une petite maison écroulée, situé sur la commune de Vaugris, estimé. . . . . 40

Total des estimations formant la mise à prix du seizième lot. . . . . 6,440

Total des mises à prix réunies. . . . . 143,457

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Hardouin, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, 16, et à M<sup>es</sup> Guillermain et Neyret, avoués collicitants, demeurant, le premier rue de la Cage, 4, le second quai Humbert, 12. (5587)

Etude de M<sup>e</sup> A.-E. Dolivet, avoué licencié à Autun (Saône-et-Loire).

VENTE JUDICIAIRE,

APRÈS BAISSÉ DE MISE A PRIX, DES

VERRERIES D'ÉPINAC,

CONNUES SOUS LE NOM

d'anciennes et nouvelles verreries,

Situées à Epinac, canton du même nom, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire.)

L'adjudication aura lieu le samedi huit juin 1844, à Autun, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance.

Cette vente sera faite en deux lots séparés qui seront réunis, après les adjudications partielles, pour être vendus en bloc.

Le premier lot, composé de l'ancienne verrerie, et consistant en halle à deux fours, vastes bâtiments et magasins, machine à vapeur et mobilier industriel, sera mis en vente sur la mise à prix de. . . . . 28,000 fr.

Le second lot, composé de la nouvelle verrerie, et consistant en vaste halle, comprenant deux fours de fusion, fourneaux à recuire, vastes magasins, trois hectares quarante-deux ares soixante-un centiares de terre labourable, four à chaux et mobilier industriel, sera mis en vente sur la mise à prix réduite de. . . . . 70,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Dolivet, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges. (9624)

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

DEUXIÈME PUBLICATION.

Le jeudi treize juin 1844, à dix heures du matin, en la ville de Lyon, quartier Perrache, rue d'Alger, à côté de l'usine à gaz, il sera procédé par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de ladite ville à la vente aux enchères et au comptant: 1<sup>o</sup> d'une maison construite en bois et briques, composée de cave, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage, écurie et fenil, recouverte en tuiles creuses, portant sur la façade cette inscription: Durouchet et C<sup>e</sup>, et d'un hangar non clos, supporté par six piliers en bois, recouvert aussi en tuiles creuses, lesdits maison et hangar sis sur un terrain appartenant à la Compagnie du chemin de fer de la Loire; 2<sup>o</sup> d'objets mobiliers, tels que bureau, commode, secrétaire, poêle, chaises, glace, une petite bascule, deux cent cinquante hectolitres de charbon de houille dite grêle, deux cents hectolitres environ menu et quarante hectolitres coak. (2580)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTE

D'UN FONDS DE CAFÉ

Situé à Lyon, grande rue des Capucins, 18.

Cet établissement, susceptible d'amélioration, sera vendu aux enchères, avec tout le matériel, agencements et achalandage qui le composent, le mardi onze juin 1844, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre. Il sera donné des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M<sup>e</sup> Fauché, huissier, soit audit M<sup>e</sup> Laval, notaire, dépositaire du cahier des charges. (3810)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Lundi trois juin prochain, à onze heures du matin, rue des Farges, n. 13, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers dépendant de la succession de demoiselle Marguerite Rochiat, sans profession. (6282)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAFOREST, NOTAIRE À LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES,

le 15 juin 1844, à midi précis,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> Laforest, notaire,

D'UN FONDS D'HOTEL GARNI

APPELÉ

HOTEL DE LA COTE-D'OR,

Situé à Lyon, rue Poulaille, 1.

S'adresser à M<sup>e</sup> Laforest, notaire. (9877)

MÊME ÉTUDE.

A VENDRE.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ composée d'une belle habitation avec salle de billard, écurie et remise, et d'un clos de la contenance de 25 ares 86 centiares, située à une demi-heure de Lyon. Les omnibus conduisent à la porte.—S'adresser audit M<sup>e</sup> Laforest. (2420)

MÊME ÉTUDE.

A VENDRE.

UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL

Situé à Lyon,

d'une exploitation facile et d'un revenu certain.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Laforest, notaire. (9876)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VUY, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> QUANTIN, NOTAIRE À LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

ADJUDICATION SUR LICITATION AMIABLE

entre majeurs,

à laquelle les étrangers seront admis,

Par le ministère et en l'étude de M<sup>e</sup> Vuy, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, 11,

Le mercredi cinq juin 1844, à dix heures du matin,

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON,

Située à Lyon, quai de la Charité, n. 144.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Vuy, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (9569)

A VENDRE.

PETITE MAISON ET JARDIN,

Situés à Cuire, lieu dit Plaine de la Caille.

Prix: de 6 à 7,000 fr.

S'adresser à M. Sannet, receveur à l'hôpital de la Guillotière, au bureau du pont de l'Hôpital. (2457)

A VENDRE.

excellente calèche presque neuve,

bonne pour la promenade et le voyage.

S'adresser place Saint-Clair, n. 7, au 4<sup>er</sup>. (787)

A VENDRE PRÉSENTEMENT.

FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT avec chambres garnies, situé à Serin, n. 53, dans un entrepôt de vins. S'y adresser. (785)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A vendre.—BON FONDS DE DRAPERIE, ROUENNERIE et ÉPICERIE, situé dans un chef-lieu de canton, à cinq heures de Lyon.—Location: 200 f.—Prix très-moderé.

A vendre.—Grand nombre de propriétés et de fonds de commerce. (810)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7604)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Afranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Conédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges).—Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grand-Rue, 36; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (7814)

SIROP VERMIFUGE

DE MACORS,

autorisé par un décret impérial.

Ce remède est approuvé contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges.

Dépôt général à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18; à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50, et dans les pharmacies Vernet, Forest, Juffet, Boitel, Gerbaud, Lardet, place de la Préfecture, à Lyon, et aux Brotteaux, aux pharmacies Cheysson et Lachenay.—On y trouve également le SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU; il convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang.—Les consommateurs de ces Sirops sont instamment priés de les demander sous les noms de Sirops de Macors dans les dépôts établis, pour éviter toute méprise à cet égard.

Le prix du rouleau est de 1 f. 50 c. et 3 f. avec le prospectus. (9060)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSÉPARILLE, préparé par QUET, pharmacien à LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démanagements, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; Thizy, M. BOUVIER; Vienne, M. MARONIER; Saint-Etienne, M. PERRIER; Roanne, M. LABOR; le Puy, M. FARDY; Valence, M. DEJEAN; Romans, M. GENISSIEU; Montélimart, M. ROUX; tous pharmaciens. (8781)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ

ayant superbe salle et long bail.

S'adresser à M. Barbollat, rue Mulet, 2. (2458)

A vendre à bonmarché, près de Charbonnières.

UNE PROPRIÉTÉ

DE 2 HECTARES 20 ARES,

AVEC JOLIE MAISON BOURGEOISE, ETC.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Bourg, grande rue Longue, n. 6, au 2<sup>e</sup>. (798)

A vendre de suite.

UN BON FONDS DE BOULANGERIE

Dans le quartier des Terreaux.

S'adresser chez M. A. Benoît, quai Saint-Vincent, n. 64. (809)

A CÉDER.

UN OFFICE DE NOTAIRE

Au siège de Camière, canton de Saint-Jean-Soleymieux (Loire).

S'adresser à M. Robert, commis à la sous-intendance, à Montbrison, héritier sous bénéfice d'inventaire de M. Bernard, ancien titulaire, ou à M<sup>e</sup> Bourboulon, avoué à Montbrison.—S'adresser à M. Thiébaud, au magasin à fourrage, quai Sainte-Marie-des-Chânes, à Lyon. (815)

A LOUER.

UNE USINE

Située à Givors, sur la rivière du Gier.

Elle est mue par un volume d'eau assez considérable, avec une contenance ensemble de 65ares de pré attenant. Cette usine serait très-propice pour y établir des martinets, une aiguiserie, une fabrique de pointes de Paris ou tout autre établissement de ce genre. Sa situation est des plus avantageuses, au centre d'une grande population, ayant des communications faciles.

S'adresser au sieur Boulu, meunier à Givors, qui en est propriétaire, au moulin de la Compagnie du Canal. (2423)



AVIS.

A partir du 2 juin, les omnibus faisant le service du pont Lafayette à Villeurbanne partiront régulièrement à huit heures et demie, à neuf heures et demie et à dix heures et demie du matin, ainsi de suite jusqu'à sept heures et demie du soir. (814)

M. CHAMBARD,

dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon.

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les EMBEAUMER après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)



SERVICE SPÉCIAL

DE VALENCE.

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> AVRIL,

départ journalier du bateau à vapeur

L'AIGLE

Du port de la Charité.

Il touchera à tous les ports intermédiaires (7515)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS,

Rue Poulaille, 19.